



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 14655

Texte de la question

M. Jacques Brunhes appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des personnels pénitentiaires. Ils s'inquiètent du manque d'effectifs qui met en danger le bon fonctionnement des établissements. Depuis plusieurs années déjà, les personnels pénitentiaires soulignent la dégradation de leur conditions de travail. Ceux, par exemple, de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine affirment ne plus pouvoir assurer convenablement la sécurité de l'établissement et accepter que le personnel de surveillance puisse être mis en danger. Récemment encore, des mouvements de protestations ont été menés afin de réclamer des effectifs supplémentaires et la mise en place des 35 heures. Or, si le budget 1998 a vu une augmentation des crédits du ministère, le milieu fermé a peu bénéficié de cette hausse, notamment dans le domaine de la création d'emplois. Il lui demande donc comment elle entend prendre en compte ce dossier et répondre aux attentes des personnels pénitentiaires.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'elle porte à la situation des effectifs des personnels pénitentiaires. La loi du 28 mai 1996 a conduit à de nombreux départs à la retraite et le constat a été fait d'une distorsion entre le volume constitué par les promotions sortant de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire et celui des vacances d'emplois consécutives, à la même période, aux sorties des effectifs du corps. La cause de ce déficit réside essentiellement dans l'accélération des sorties du corps, générée par l'abaissement des limites d'âge de 60 à 55 ans et ce, malgré des mesures transitoires progressives entre 1996 et 1999. C'est pourquoi la chancellerie a demandé au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir l'autoriser à recruter à titre exceptionnel, en surnombre 400 emplois de surveillants pour pallier ce déficit. Deux promotions seront constituées pour assurer la formation des personnes ainsi recrutées. Elles débiteront à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire respectivement en juillet et novembre 1998. Suite au mouvement de mobilité des personnels de surveillance proposé lors des commissions administratives paritaires ad hoc, les affectations dans les établissements s'effectueront en 1999. L'obtention exceptionnelle de ces 400 emplois en surnombre va permettre, par anticipation, de remplacer dans un délai plus immédiat les agents partant en retraite. D'autre part, au moment où de nombreuses administrations ne connaissent plus d'accroissement de leurs effectifs, le ministère de la justice bénéficie en 1998 de 761 créations d'emplois, dont 300 pour la direction de l'administration pénitentiaire. Ces chiffres, à eux seuls, montrent l'intérêt que porte le Gouvernement à l'ensemble de ce secteur. Ce budget reflète la priorité donnée à la prévention de l'incarcération et à la réinsertion des personnes, majeures comme mineures. C'est pourquoi 200 des emplois créés à la direction de l'administration pénitentiaire sont destinés au recrutement de travailleurs sociaux, en vue de rendre effective la réforme des services d'insertion et de probation qui permettra d'écrire les prises en charge pré et post-sentencielles dans le tissu social, administratif et judiciaire du département. Parmi les autres créations d'emplois pénitentiaires, 50 d'entre elles sont affectées aux quartiers mineurs afin de renforcer les équipes qui mettent en oeuvre une prise en charge renouvelée de ces jeunes en grande difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14655

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2752

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4624